



COMITE TECHNIQUE DU 20 MARS 2019
RÈGLEMENT DE LA GESTION
AUTOMATISÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Nos organisations syndicales accueillent avec bienveillance l'arrivée du règlement intérieur de la gestion automatisée du temps de travail (GATT) document indispensable pour normaliser le fonctionnement des services municipaux en la matière.

Nous tenons à saluer l'Administration au sujet du dialogue qu'elle a su mettre en œuvre dans le cadre de ce dossier et pour l'accord donné concernant la variabilité de l'après-midi à compter de 16h au lieu de 16h15, demande formulée par nos organisations depuis le début du dialogue sur le temps de travail, et reprise par la suite par d'autres organisations syndicales.

Certes nous aurions préféré travailler plus en amont encore le contenu de ce règlement avec la DGARH. Toutefois, en nous recevant le 26 février 2019 en intersyndicale, elle nous a donné l'occasion d'aborder diverses questions.

Si toutes ne sont pas solutionnées, nous espérons bien que les échanges seront maintenus pour faire évoluer ce règlement d'ici 2020.

Restent notamment à clarifier les questions suivantes

- Ce règlement s'applique-t-il aux vacataires et saisonniers ?
- Comment déclarer une mission par anticipation sur le SI Azur ? En l'état actuel de l'outil, cela semble impossible...
- Au sujet des crédits/débits dont on nous indique qu'ils devront être en équilibre à la fin du mois, qu'est-il prévu si les nécessités de service empêchent cet équilibre ?
- Qu'entend-on par nécessité de service (beaucoup d'agents s'inquiètent à l'idée que leurs responsables invoqueront celles-ci pour limiter voire interdire la variabilité)
- Qu'en est-il des congés ou RTT à prendre par demi-journée dans le cadre d'un cycle spécifique déséquilibré sur la journée (plus d'heures le matin que l'après-midi par exemple) Une clarification de ce que l'on entend par demi-journée serait nécessaire
- Comment seront autorisés les déplacements des agents au CAS ? Sur le temps de travail ? Ou faudrait-il que le CAS procède à un changement de ses horaires pour ouvrir tous les jours entre midi et 14h?
- S'il est bien prévu dans cet aménagement du temps de travail de procéder à une évaluation du système mis en place, quels seront les critères d'évaluations ?
- Quand seront mises en œuvre les modalités relatives au badgeage des agents travaillant en extérieur ? Nous insistons sur la nécessité de procéder à celle-ci rapidement pour alléger la procédure actuelle qui génère une gestion lourde et chronophage.

Nous demandons par ailleurs que soit étudiée la possibilité d'effectuer les cycles hebdomadaires sur 4,5 jours, voire 4 jours comme cela se pratique dans d'autres

administrations. Cette proposition permettrait de limiter le recours au temps partiel et par conséquent éviterait une perte financière pour les agents concernés tout en augmentant les ETP de la Ville.

Nous demandons aussi que l'annualisation du temps partiel soit aussi intégrée dans les modalités de mise en œuvre du temps de travail.

Cette plus grande souplesse aurait le mérite de permettre aux agents de s'adapter aux rythmes des missions du service public, tout en préservant leur vie personnelle.

Nous demandons également que la régularisation du crédit /débit puisse s'effectuer sur une période de trois mois.

Nous insistons pour soit mis en place un CIA adapté aux agents et cadres effectuant un nombre conséquent d'heures non équilibrables pour des raisons de service .

Nous souhaiterions que soit créée la possibilité de faire un don des heures non récupérées au profit d'agents en grande difficultés familiales (enfant, parent, conjoint malade ou handicapé notamment) via un banque de dons gérées de façon centralisée par la DGARH. Nos organisations sont particulièrement sensibles à la question de l'handicap et des parents touchés par cette situation.

Nous demandons que le droit à la déconnexion soit intégré dans ce règlement

Nous insistons enfin également sur le lancement d'une étude technique et juridique sur le télétravail qui relève aussi des modalités d'organisation du temps de travail.

Nous comptons sur l'Administration pour faire amender ce règlement d'ici la fin 2020.

vote : ABSTENTION